



Dettes a l'etranger, quels sont les risques ?

Par **Luce de Yrigoyen**, le **29/01/2010** à **02:19**

Bonjour,

Je suis actuellement un etudiante en France, l'annee precedente j'etudiais aux Pays Bas. J'ai donc la-bas ouvert un compte bancaire, et pris un abonnement telephonique. Avant de partir, j'avais pris le soin de telephoner a ma banque pour fermer mon compte, et d'annuler mon abonnement telephonique. Cependant, la compagnie de telephone n'a pas annule mon abonnement, et cela a entraine une reaction enchaene, m'endettant sur mon compte bancaire, qui ne pouvait donc plus fermer car endette.

Je n'ai actuellement pas les moyens de rembourser la dette et je voulais savoir si la banque (propriete privee) avait quelque moyen de me poursuivre en justice a l'echelle europeene si je met trop longtemp a repayer? Au quel cas, quels sont les delais acceptables pour repayer une dette (environ 1,200 euros), en evitant d'avoir a faire affaire a un huissier ou a la justice?

Merci d'avance de votre reponse,

Luce